

PRO CARTO



POUR QUI ?

Tous les exploitants voulant prétendre aux aides PAC.



LES OBJECTIFS

- ▶ Permettre d'optimiser les aides allouées aux agriculteurs.
- ▶ Mieux faire connaître les aides PAC et les droits.
- ▶ Accompagner les exploitants dans leur déclaration PAC.



NOTRE PRESTATION

- ▶ Une réalisation complète du dossier selon les caractéristiques de l'exploitation jusqu'à sa validation, sa signature, son transfert à l'administration via TéléPAC et son impression.
- ▶ Une vérification des critères d'éligibilité et du respect de la réglementation des différentes aides (végétales et animales).
- ▶ Une déclaration des différentes aides.



LES MODALITÉS DE RÉALISATION

- ▶ Rendez-vous individuel au bureau avec votre conseiller (entre le 1er avril et le 15 mai).
- ▶ Remise du dossier PAC (accusé de réception, récapitulatif, assolement, synthèse des critères d'éligibilité).



NOS TARIFS

- ▶ Tarifs et conditions de vente sur demande.



VOTRE RÉFÉRENT

Service ACTIONS TERRITORIALES - Bruno SIMON

☎ 06 60 57 36 70

✉ bruno.simon@creuse.chambagri.fr

Maison de l'économie - 8 avenue d'Auvergne - CS60089 - 23011 GUERET Cedex

LES PLUS +

Travailler avec la Chambre d'agriculture, c'est la garantie de bénéficier :

- ▶ d'un conseil neutre s'appuyant sur l'expertise et l'expérience du réseau,
- ▶ de plus de sécurité pour un dossier aux impacts financiers conséquents,
- ▶ d'une expertise réglementaire,
- ▶ d'un gain de temps pour l'exploitant.

NOS ENGAGEMENTS QUALITÉ

La Chambre d'agriculture est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques dans le cadre de l'agrément multisites porté par l'APCA.



Pensez-y !

Nous vous accompagnons aussi pour :

- des formations
- des appuis techniques individualisés
- votre télédéclaration PAC...